

O G B L stol-info

JOURS DE REPOS (JR) POUR LES 4 TOURNÉES

Chères et chers collègues,

Ces derniers mois, ArcelorMittal a eu recours au chômage partiel qui a négativement impacté les salariés. Ces derniers ont vu leurs congés historiques (ceux non-pris avant le 1^{er} janvier 2020) et leurs jours de repos (JR) de retard déduits automatiquement avant de pouvoir bénéficier de l'indemnité de chômage, comme le prévoient les dispositions légales en vigueur.

Les **délégués OGBL** sont intervenus auprès de la direction générale d'ArcelorMittal Luxembourg et ont obtenu une plus grande flexibilité pour les personnes qui travaillent dans un régime quatre tournées. Ces dernières pourront **conserver un maximum de 4 jours de repos (JR)** en réserve. Les JR au-delà de cette réserve seront automatiquement épuisés avant une mise en chômage partiel.

Le service des ressources humaines s'est engagé à établir une note interne à ce sujet qui vous sera transmise prochainement.

Dans le contexte actuel, nous tenons à rappeler que **l'employeur n'a en aucun cas le droit de vous imposer la prise des jours de congés dus pour 2020**. Néanmoins, nous tenons également à indiquer que le congé doit être pris et accordé au cours de l'année pour laquelle il est dû dans les limites légales quant au report sur l'année suivante.

En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter vos représentants de l'OGBL !

Nos salutations syndicales



Gidd och Dir Member! *Devenez membre, vous aussi!*
Werden auch Sie Mitglied! *Become a member, too!*
Torne-se membro, você também!

hello.ogbl.lu